



AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article 90 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile.

Un exemplaire de la modification budgétaire n°3 de l'exercice 2022, approuvé par le conseil de zone du 23 décembre 2022, est mis à votre disposition pour consultation au bureau du secrétariat de direction, route 308, pour une période de minimum dix jours.

Le Secrétaire

Thierry GILBART

Par le Conseil

Le Président

Loïc D'HAeyer, Bourgmestre
de Fleurus